

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2021/029

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président

**Syndic titulaire :** LIENS Charles – NOUGUIER Marie Claude

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc- LE FAOU Michel

**Syndic suppléant :** OLIVIER Denis – CALVIERE Robert

Excusés : CAPELLO Jean Pierre

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR L'ETUDE SUR LE « DIAGNOSTIC AUTOUR DE L'IMPACT DE LA MODERNISATION DES RESEAUX SUR LES MILIEUX NATURELS ET LES AQUIFERES »

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** L'ASCO du Cabedan Neuf souhaite réaliser l'étude sur le « Diagnostic autour de l'impact de la modernisation des réseaux sur les milieux naturels et les aquifères ». Dans le cadre du contrat de canal n° 2, cette étude se fera en commun avec l'ASA du canal Saint Julien via une fiche action commune.

L'ASA du canal Saint Julien se propose d'être Maître d'ouvrage de l'étude et une convention de délégation temporaire doit être signée entre les deux structures.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la proposition du Président et la convention de délégation temporaire, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY

Envoyé en préfecture le 03/11/2021  
Reçu en préfecture le 03/11/2021  
Affiché le  
ID : 084-298401712-20211020-2021\_029-DE



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES